



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI LE 2 MAI 2024 À 8 H 30
AU 300, RUE PARENT**

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean Junior Désormeaux, conseiller
Marc-Antoine Lachance, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

André Pratte, directeur général adjoint - Services de proximité, Daniel Lemieux, directeur général adjoint - Infrastructures, planification et développement, Danny W. Paterson, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels, Fernand Boudreault, directeur général à la Direction générale et Marie-Josée Larocque, greffière

CE - 14194/24-05-02

POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14195/24-05-02

POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14196/24-05-02

POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ
EXÉCUTIF TENUE LE 25 AVRIL 2024**

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 avril 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 26 avril 2024;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 avril 2024 soit approuvé.

CE - 14197/24-05-02 POINT 5.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCONOMIE SOCIALE LAURENTIDES - JOURNÉE DE CRÉATION ARTISTIQUE

ATTENDU la demande d'aide financière et logistique déposée à la Ville de Saint-Jérôme par Économie sociale Laurentides;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir Économie sociale Laurentides pour la réalisation de l'événement dans le cadre des Journées de la culture 2024;

ATTENDU QUE les fonds pour une telle demande financière sont disponibles au budget 2024;

ATTENDU QUE Économie sociale Laurentides s'engage à déposer un bilan suite à l'événement incluant un budget et ses pièces justificatives;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 21 mars 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie une aide financière de 3 000 \$ à Économie sociale Laurentides pour la réalisation de l'événement Journée de création artistique avec des matériaux recyclés qui aura lieu dans le cadre des Journées de la culture 2024.

La Ville autorise le prêt gratuit de matériaux et de lieux intérieur et extérieur appartenant à la Ville de Saint-Jérôme selon les besoins et les disponibilités.

CE - 14198/24-05-02 POINT 7.1

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE PASSION PHOTO LAURENTIDES ET LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DANS LE CADRE DU PROJET VUE À SAINT- JÉRÔME

ATTENDU QUE Passion Photo Laurentides est un organisme culturel reconnu depuis 2016 selon le Guide de reconnaissance et des services offerts à titre de partenaire régional;

ATTENDU QUE l'Entente de développement culturel 2024 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (« MCC »), consignée dans un document intitulé « Convention d'aide financière – Programme Aide aux initiatives de partenariat » signé le 2 novembre 2023, approuvée par le conseil municipal de la Ville par sa résolution numéro CM-16330/23-10-17 (ci-après « l'Entente de développement culturel ») prévoit un projet culturel en lien avec la mission de

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Passion Photo Laurentides;

ATTENDU QUE la Ville souhaite verser une subvention à Passion Photo Laurentides pour la réalisation du projet d'exposition nommé Vue à Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 21 mars 2024;

ATTENDU QUE les parties désirent établir et définir leurs obligations, ainsi que les modalités de leur participation respective;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve l'entente à intervenir entre la Ville et Passion Photo Laurentides.

La Ville, conformément à l'entente à être signée, verse à Passion Photo Laurentides un montant de 3 000 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

CE - 14199/24-05-02

POINT 7.2

CONTRAT DE COMMANDITES – FIÈREMENT FOOTBALL - CAISSE DESJARDINS DES GRANDS BOULEVARDS DE LAVAL

ATTENDU QUE dans le cadre de la venue du camp d'entraînement des Alouettes la Ville organisera des activités sous le thème « Saint-Jérôme fièrement football »;

ATTENDU QU'un grand événement corporatif aura lieu le 16 mai 2024, au Quartier 50 +;

ATTENDU QUE la Ville désire assurer une partie du financement de cet événement par le biais de commandites pour ainsi en augmenter son envergure;

ATTENDU QUE l'événement corporatif du 16 mai 2024 constitue, un véhicule publicitaire de choix pour promouvoir les produits et services d'une entreprise désireuse d'atteindre la clientèle visée par une telle activité;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de conclure des ententes de commandites avec des partenaires du territoire;

ATTENDU QUE la Ville déclare jouir en exclusivité de tous les droits relativement à la conception, l'organisation et la promotion des événements regroupés sous le thème « Fièrement Football »;

ATTENDU QUE le plan de visibilité de l'événement prévoit un investissement de 1 500 \$ pour être considéré partenaire majeur;

ATTENDU QUE de par son offre de partenariat la Caisse Desjardins des Grands Boulevards de Laval se voit être un partenaire majeur de l'événement;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le contrat de commandites à intervenir entre la Ville et la Caisse Desjardins des Grands Boulevards de Laval.

La Ville mandate le maire, ou en son absence le maire ou la mairesse suppléant(e), et la greffière, ou en son absence le greffier ou la greffière

adjoint(e), à signer le contrat de commandites entre la Ville et la Caisse Desjardins des Grands Boulevards de Laval.

CE - 14200/24-05-02

POINT 7.3

CONTRAT DE COMMANDITES – FIÈREMENT FOOTBALL – SOUCY BARON INC.

ATTENDU QUE dans le cadre de la venue du camp d'entraînement des Alouettes la Ville organisera des activités sous le thème « Saint-Jérôme fièrement football »;

ATTENDU QU'un grand événement corporatif aura lieu le 16 mai 2024, au Quartier 50 +;

ATTENDU QUE la Ville désire assurer une partie du financement de cet événement par le biais de commandites pour ainsi en augmenter son envergure;

ATTENDU QUE l'événement corporatif du 16 mai 2024 constitue, un véhicule publicitaire de choix pour promouvoir les produits et services d'une entreprise désireuse d'atteindre la clientèle visée par une telle activité;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de conclure des ententes de commandites avec des partenaires du territoire;

ATTENDU QUE la Ville déclare jouir en exclusivité de tous les droits relativement à la conception, l'organisation et la promotion des événements regroupés sous le thème « Fièrement Football »;

ATTENDU QUE le plan de visibilité de l'événement prévoit un investissement de 750 \$ pour être considéré partenaire collaborateur;

ATTENDU QUE de par son offre de partenariat Soucy Baron Inc. se voit être un partenaire collaborateur de l'événement;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le contrat de commandites à intervenir entre la Ville et Soucy Baron Inc.

La Ville mandate le maire, ou en son absence le maire ou la mairesse suppléant(e), et la greffière, ou en son absence le greffier ou la greffière adjoint(e), à signer le contrat de commandites entre la Ville et Soucy Baron Inc.

CE - 14201/24-05-02

POINT 7.4

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAINES D'APPROVISIONNEMENT DE RECYCLAGE LOCALES ET DE SYNERGIES INDUSTRIELLES

ATTENDU QU'une entente de partenariat est convenu entre le MEIE, la SADC, la CAE, la Ville de Saint-Jérôme et Synergie Économique Laurentides;

ATTENDU QUE l'entente a pour but de préciser la nature du partenariat et les responsabilités des PARTIES dans le cadre du projet « Développement de chaînes locales d'approvisionnement pour recycleurs et de synergies industrielles » ;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE le projet est prévu au plan d'action environnemental;

ATTENDU QUE le projet vise à consolider et à développer de nouvelles routes de collecte de résidus afin de renforcer la chaîne d'approvisionnement des recycleurs et industriels québécois. Pour ce faire, Synergie Économique Laurentides (SEL) accompagnera les entreprises des Laurentides génératrices de matières résiduelles durant une période de 14 mois afin d'identifier avec elles les matières potentiellement déviables de l'enfouissement et de développer de nouveaux débouchés et de synergies industrielles par le biais d'activités de maillage interentreprises;

ATTENDU QUE la réalisation du projet permettra aussi de favoriser la mutualisation de transport de matières, la réduction des matières résiduelles destinées à l'enfouissement et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que la diversification des sources d'approvisionnement afin d'augmenter la proportion d'achats de produits québécois et responsables;

ATTENDU QUE le projet émane d'un besoin impératif de favoriser la circularité des matières dans un contexte où le taux de réemploi, recyclage et valorisation de certaines matières résiduelles est relativement faible à cause de l'absence de débouchés actuels, d'un coût de transport élevé, de volumes trop petits dans chacune des entreprises et d'une logistique de récupération inefficace. Le marché cible de ce projet est axé sur les recycleurs et entreprises manufacturières ayant des activités dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE le projet vise les objectifs suivants :

Objectif 1: Renforcer les chaînes d'approvisionnement des recycleurs et manufacturiers québécois

Objectif 2 : Diminuer la quantité de matières résiduelles acheminées vers les sites d'enfouissement

Objectif 3 : Augmenter la proportion d'achat de produits québécois et responsables

Objectif 4 : Sensibiliser les acteurs de la chaîne de valeur à l'importance de la circulation en boucle des matières sur le territoire

Objectif 5 : Explorer la faisabilité de route de collecte industrielle de polystyrène dans le cadre d'un projet pilote dans la région de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE Synergie Économique Laurentides a obtenu un financement de 60 000 \$ du MEIE pour la réalisation du projet et que les différents partenaires de l'entente participeront à la réalisation du projet avec une enveloppe financière de 105 000\$ pour la réalisation des objectifs;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme s'est engagée à verser une somme équivalente à 20 000 \$ plus taxes à Synergie économique Laurentides, à même les budgets d'opération réguliers du Service de l'environnement et du Service de développement économique et d'électrification des transports;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve l'entente à intervenir avec Synergie économique Laurentides.

La Ville mandate le directeur du Service de l'environnement pour la signature de l'entente avec Synergie économique Laurentides et les partenaires financiers du projet ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la bonne conduite du projet et de la subvention obtenue du MEIE dans le cadre de l'appel de projets Soutien à l'approvisionnement local et à la promotion des produits du Québec du Programme d'appui aux projets de développement économique, volet 2 - Projets structurants d'organismes en appui aux secteurs stratégiques et au développement économique des régions.

POINT 8.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES, MUTATIONS ET PROMOTIONS - 1ER
JANVIER AU 17 AVRIL 2024

ATTENDU les articles 71 et 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU l'article 2 du règlement 0947-000 de la Ville de Saint-Jérôme;

Le directeur du Service des ressources humaines dépose la liste des embauches, mutations et promotions pour la période du 1er janvier 2024 au 17 avril 2024.

CE - 14202/24-05-02

POINT 9.1.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

La greffière,

Marc Bourcier



MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA